

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 mars 2025

---

**RENFORCER LA DÉMOGRAPHIE PROFESSIONNELLE DES ORTHOPHONISTES - (N° 666)**

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° AS9

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'intérêt des plateformes prévention et soin en orthophonie et sur leurs modalités de financement par l'État.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie est un dispositif permettant de répondre aux questions et inquiétudes des usagers, de déterminer la nécessité ou non d'un bilan orthophonique et réguler la demande de soins et répondre à l'encombrement des cabinets.

Cela permet notamment de soulager les orthophonistes qui ne parviennent plus à répondre aux sollicitations, afin de prévenir l'épuisement professionnel. En effet la pénurie d'orthophonistes dans le Jura est plus marquée du fait de l'éloignement des centres de formation.

Or ce dispositif n'est plus financé par l'État dans certaines régions. Cela remet donc en cause la pérennité de cette solution permettant de répondre aux besoins particulièrement importants en soins en orthophonie en particulier dans les territoires ruraux. Cet amendement d'appel vise donc à avoir un éclaircissement à ce sujet.